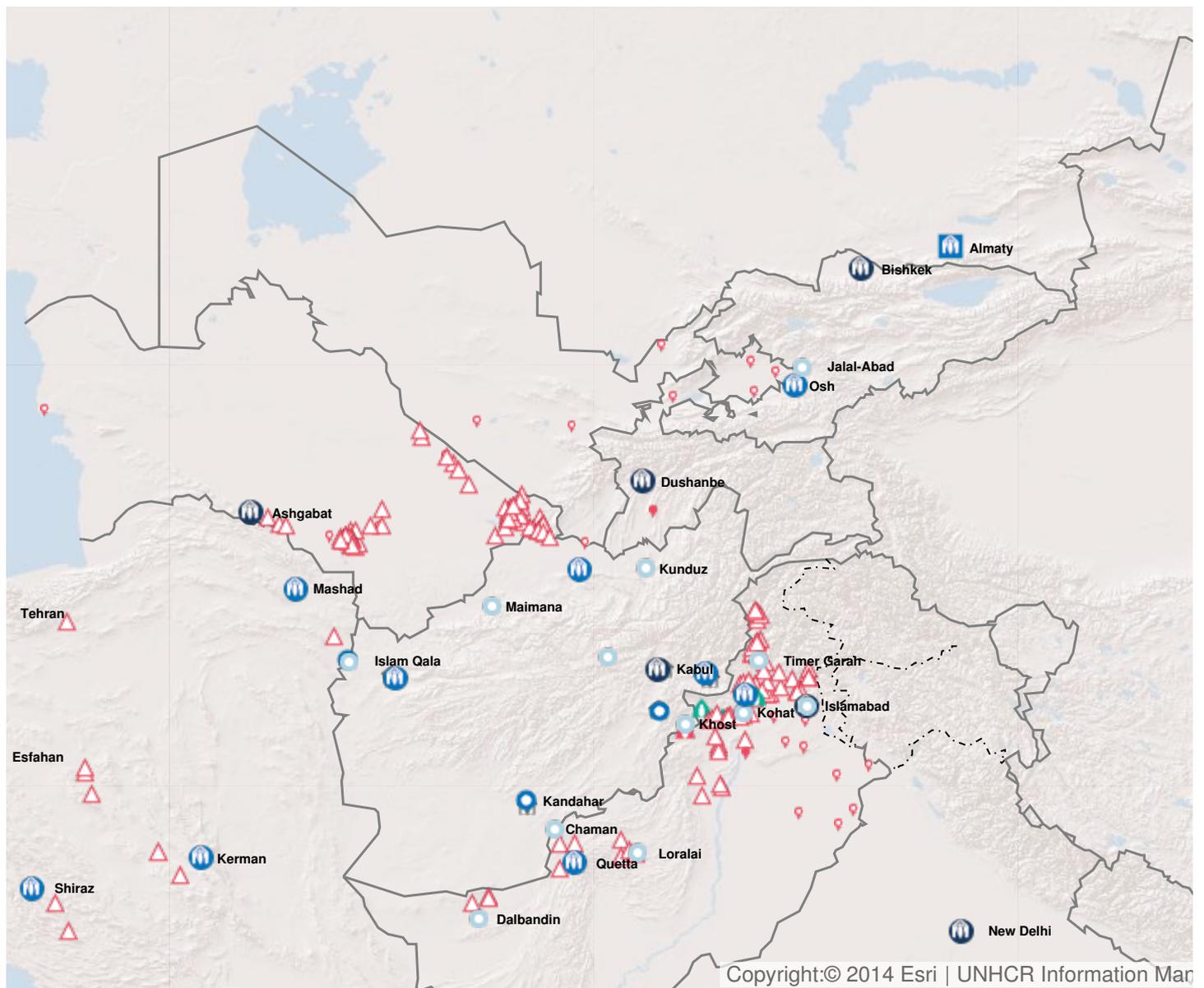


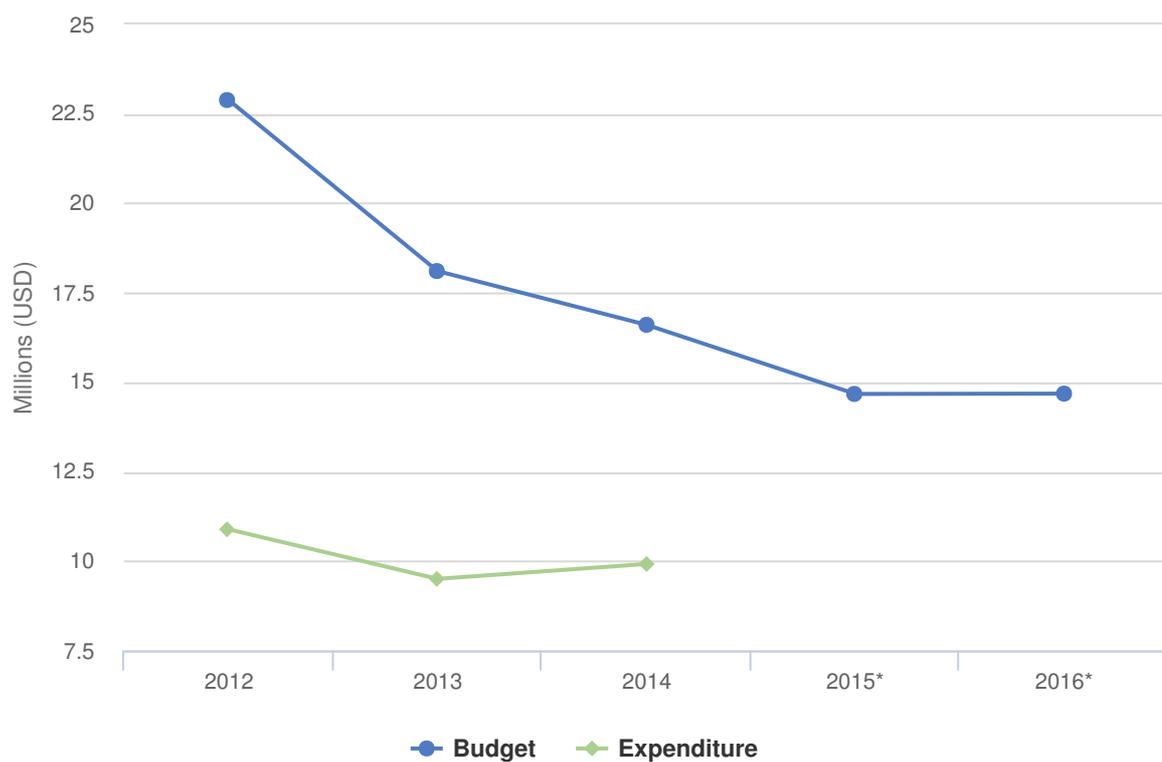
Subregion: Central Asia

| Kazakhstan | Kirghizistan | Tadjikistan | Turkménistan | Ouzbékistan |

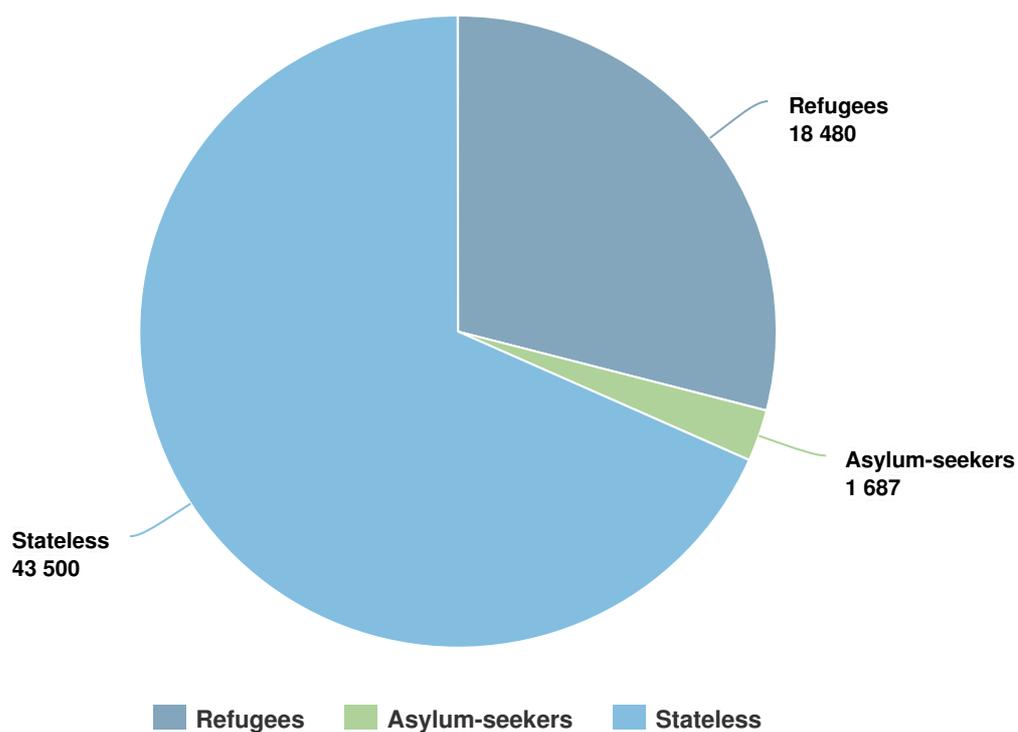


Latest update of camps and office locations **13 January 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion Central Asia



People of Concern - 2016 [projected]



2016 Plan Summary

69	Dotation en personnel
5	Nombre de bureaux, y compris le bureau de liaison d'Astana
63,667	Nombre estimé de personnes relevant de la compétence du HCR
14.7 millions	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

Ces 25 dernières années, l'Asie centrale a connu des mouvements de population considérables à l'intérieur et à l'extérieur de la région, provoqués par une guerre civile et différents conflits interethniques qui ont abouti de façon cumulée au déracinement de près d'un million de personnes. Ces situations de déplacement forcé ont été résolues avec le concours de la communauté internationale.

Aujourd'hui, près de 3 000 réfugiés qui vivent en Asie centrale ont besoin de l'aide des gouvernements de la région et de la communauté internationale pour trouver des solutions à leur sort. En outre, la sous-région abrite une forte population d'apatrides. On estime qu'il y a plus de 100 000 apatrides, individus risquant l'apatridie ou personnes à nationalité indéterminée en Asie centrale.

La sous-région demeure vulnérable aux déplacements soudains et de grande envergure dus aux catastrophes naturelles et aux conflits interethniques. Ces derniers sont particulièrement fréquents dans la vallée de Fergana qui abrite le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.

Les gouvernements de la région continuent de collaborer avec le HCR et d'autres organismes, mais sont inquiets de la situation en Afghanistan et de l'influence croissante de l'extrémisme dans des zones rurales économiquement faibles. Le Haut Commissariat maintient son soutien aux autorités pour garantir l'accès de tous les demandeurs d'asile à des procédures opérantes.

B. Réponse et mise en œuvre

En 2016, le HCR se centrera sur le plaidoyer, le renforcement des capacités, la poursuite de l'élaboration de cadres juridiques ainsi que l'inclusion progressive des besoins sociaux et de protection de toutes les populations relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux. Il poursuivra son travail avec d'autres acteurs internationaux, notamment les institutions de développement, pour intégrer les questions relatives aux réfugiés et aux apatrides dans leurs programmes. Il collaborera avec les institutions des Nations Unies, en particulier le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, sur l'enregistrement des demandeurs d'asile, l'enregistrement des naissances, la formation des gardes-frontières et la promotion des moyens d'existence.

Le **Kazakhstan** abrite près de 660 réfugiés et 170 demandeurs d'asile, ainsi que quelque 7 040 personnes risquant l'apatridie. Le HCR aidera le Gouvernement à établir un mécanisme pour que les gardes-frontières orientent les demandeurs d'asile vers les autorités de l'État. Le Haut Commissariat continuera de faire campagne pour des amendements législatifs, afin de permettre aux réfugiés de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux. Il préconisera aussi des changements législatifs pour prévenir de nouveaux cas d'apatridie, tout en s'employant à réduire le nombre de populations déjà apatrides.

Au **Kirghizistan**, le HCR s'attachera à offrir une protection et des solutions durables à toutes les personnes

relevant de sa compétence, en fortifiant la capacité des organes législatifs et judiciaires de l'État, les gardes-frontières et les acteurs étatiques de la détermination du statut de réfugié. Il mettra l'accent sur la consolidation des régimes d'asile et de nouvelles améliorations des politiques de protection de l'État. Des possibilités d'intégration locale ciblées seront recherchées pour les réfugiés. Une nette réduction de l'apatridie est escomptée en 2016, grâce aux efforts d'un groupe de travail national sur l'apatridie dirigée par le Gouvernement, qui assure également l'enregistrement et l'octroi de papiers d'identité. Le soutien à l'adhésion des conventions sur l'apatridie se poursuivra.

En **Ouzbékistan**, les réfugiés continueront de bénéficier d'un projet conjoint HCR-PNUD pour l'octroi d'une assistance aux individus vulnérables. De plus, le HCR poursuivra son évaluation des cas individuels afin de trouver des solutions durables pour les réfugiés restants.

Au **Tadjikistan**, le HCR se fondera sur un partenariat plus étroit avec le Gouvernement pour promouvoir l'accès des réfugiés aux moyens d'existence et à l'autosuffisance, dans le but de trouver des solutions par le biais de l'intégration locale et du rapatriement librement consenti. Il soutiendra aussi les efforts destinés à asseoir la procédure nationale d'asile et établir des garanties de gestion des frontières, l'accent étant mis sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. La confirmation de la citoyenneté de plus de 12 000 apatrides recensés en 2014-2015 sera prioritaire, suite à l'adoption d'une loi constitutionnelle sur la nationalité en 2015.

Au **Turkménistan**, le HCR axera son travail sur l'amendement de la législation relative à l'asile et le renforcement des procédures de sélection sensibles aux impératifs de la protection, les mécanismes étatiques d'aiguillage et les centres d'accueil. Des ressources seront aussi allouées pour relever la capacité du Gouvernement en matière de protection des réfugiés. Le HCR donnera la priorité aux activités susceptibles de réduire les cas d'apatridie et collaborera avec le Gouvernement pour résoudre la situation juridique de près de 7 000 personnes dépourvues de citoyenneté.
